# L'Intendance des Forces Armées Royales

Service de l'Administration générale des Forces Armées Royales, mais aussi de la logistique de l'homme, le Service de l'Intendance participe au soutien des forces en tous lieux et en toutes circonstances. Il a pour mission de créer les conditions d'une efficacité maximale du combattant, en contribuant à son bien-être matériel et moral ainsi qu'à celui de sa famille.

Les attributions du Service de l'Intendance sont définies par le Dahir du 14 mai 1959 portant création de l'Intendance militaire. Des attributions qui font de cette composante l'Administrateur des FAR dans les domaines ne relevant pas de la compétence des autres Services, à savoir notamment le traitement des soldes, pensions et autres actes authentiques. Et outre sa fonction de conseiller du commandement et de l'autorité chargée de l'Administration de la Défense Nationale dans les domaines administratif et financier, et dans le domaine des ravitaillements, le Service de l'Intendance jouit du statut d'organe délégué par le commandement pour la surveillance administrative des corps de troupe et organismes des FAR dotés d'attributions administratives. Il est par ailleurs le fournisseur des FAR dans les domaines des subsistances (vivres et matériels) et de l'habillement, du campement, de l'ameublement et du couchage. Le Service de l'Intendance prend également en charge la formation des personnels au profit des unités des FAR dans les différentes spécialités qui lui sont spécifiques.

Et afin de concrétiser sur le terrain les orientations du Haut Commandement, le Service de l'Intendance a adopté une organisation décentralisée visant la satisfaction permanente des besoins exprimés par les formations et leurs personnels, là où ils se trouvent.

Ainsi, le Service de l'Intendance est représenté au niveau de l'Etat-Major Général des FAR par la Direction Interarmes de l'Intendance (DII), organe de direction de l'ensemble des unités du Service, et par le Centre Administratif des FAR. Parallèlement, le Service s'appuie sur plusieurs Bataillons du Service de l'Intendance (BSI), un Etablissement central et d'Etablissements territoriaux chargés tous ensemble de l'action logistique et du soutien de l'Homme.

Le Service de l'Intendance dispose également d'un certain nombre d'Intendances Territoriales constituant le levier d'une action administrative de proximité.

Cette organisation est complétée par la présence de deux organes de formation, en l'occurrence le Cours Supérieur Interarmées de l'Intendance (CSII) et le Centre d'Instruction de l'intendance (C.I.INT.)

La DII, l'organe de direction du Service

Outre ses missions de gestion des ressources humaines et d'inspection du Service de l'Intendance, la Direction Interarmes de l'Intendance est chargée de la préparation de la réglementation administrative et des modalités de son application, et de la gestion des stocks d'approvisionnements, répartis en stocks

centraux et stocks de mobilisation. Gestionnaire des documents administratifs et comptables de l'ensemble des unités des FAR, la Direction a également en charge la conception, le développement et la maintenance des applications informatiques, destinées aux services administratifs des Corps de troupe, et le suivi de leur exécution.

#### Le Centre Administratif des FAR

Organe de l'Etat-Major Général, le Centre Administratif a été créé en 1956. Ses missions consistent en la gestion et l'administration de la solde mensuelle, la gestion des fonds mis à la disposition des FAR et la participation, en liaison avec la DII, à l'élaboration des différents projets de textes réglementaires relatifs à la gestion et à l'administration des FAR.

Parallèlement à son rôle central, le Service de l'Intendance cherche à satisfaire en permanence les besoins exprimés par les formations et leurs personnels en matière d'administration et de soutien de l'homme, et ce, par l'action de ses différents organes territoriaux.

#### Le BSI, fer de lance de la logistique de l'homme

La première formation du Service de l'Intendance fût créée et implantée à Salé le 12 mai 1956 sous l'appellation de 1ère Compagnie de Ravitaillement Intendance (CRI). Cette unité, qui allait changer de dénomination à plusieurs reprises, devint le 1er Bataillon du Service de l'Intendance (BSI) en 1977, année qui a vu la création de trois autres unités identiques dans les villes de Laâyoune, Meknès et Marrakech, accompagnant ainsi l'évolution constante des Forces Armées Royales. Par la suite, d'autres unités du même type furent mises sur pied, durant les années quatre-vingt, parachevant ainsi la présence du Service de l'Intendance sur l'ensemble du territoire national.

Administrativement autonome, et avec pour mission principale le soutien Intendance des unités se trouvant dans sa zone de responsabilité, le BSI constitue également une unité de réserve générale du Commandement. Son principal levier d'action est constitué par les compagnies de ravitaillement intendance, structurées pour assurer tant la fabrication du pain (boulangeries mobiles) que les ravitaillements multiformes.

En opération, la CRI -avec une capacité de soutien de 10000 Hommess'insère parfaitement dans la chaîne logistique en déployant ses structures pour la formation du noyau d'un Sous Groupement Logistique ou encore de Dépôts et d'Antennes Logistiques. Parallèlement à ce cadre d'emploi classique, le BSI, fort d'une capacité de soutien simultané de 30000 hommes, est souvent mis à contribution dans des missions de service public.

C'est dans cet esprit que, malgré un contexte budgétaire contraignant, la Direction Interarmes de l'Intendance a pu, avec la précieuse aide apportée par l'Administration de la Défense Nationale, renforcer graduellement le potentiel de soutien logistique et de mobilisation des unités de l'Intendance, tant par du matériel conventionnel que par un matériel modulaire (voir encadré).

Ce n'est donc nullement un hasard si appel est fait à ces unités lors de grandes occasions à l'image de la cérémonie de prestation de serment des officiers, et qu'elles soient inscrites sur le plan ORSEC national comme unité de soutien Intendance.

L'Etablissement Central de l'Intendance et les Etablissements Territoriaux : Unités de soutien de proximité

Dans ce même registre de soutien de proximité, les BSI - structures entièrement déployables - sont assistés par un Etablissement Central disposant d'une annexe, ainsi que huit autres Etablissements d'intendance Territoriaux (EIT). Ces établissements qui abritent de grands magasins de stockage et de maintien en condition des matériels et des vivres, assurent l'approvisionnement des unités de rattachement territorial en habillement, campement, couchage, ameublement et subsistances. Ils sont également chargés de la fabrication et du ravitaillement des unités de proximité en pain frais et en viande congelée.

### Les SIT : levier d'une action administrative de proximité

Permanence et proximité du contrôle administratif sont les maîtres mots qui pourraient qualifier la raison d'être des Services de l'Intendance Territoriale (SIT). Véritables relais territoriaux de la DII, ils sont investis de la lourde tâche d'assurer la surveillance et la vérification administrative et financière des unités qui leur sont rattachées. C'est dans ce sens que la DII a procédé à l'extension du dispositif territorial de contrôle de la gestion administrative des Corps de troupe, par la création, le 8 avril 2005, des SIT de Casablanca. Elle a également renforcé les autres Intendances Territoriales par les intendants militaires lauréats du Cours Supérieur Interarmées de l'Intendance pour un contrôle plus fréquent de la satisfaction des droits des militaires au niveau des unités.

En effet, les missions des SIT qui découlent des attributions du Service de l'Intendance en tant que conseiller administratif et financier du Commandement, visent essentiellement à contribuer à une meilleure satisfaction des droits des militaires administrés. Ceci tout en veillant scrupuleusement à l'utilisation, dans des conditions d'efficacité et de régularité optimales, des ressources budgétaires mises à la disposition des Formations militaires. Elles constituent, de ce fait, un moyen de contrôle de gestion et d'aide à la prise de décision au profit des chefs de ces unités.

Par ailleurs, et afin de permettre la satisfaction des besoins tant individuels que collectifs des militaires dans les conditions optimales de sécurité et de fiabilité, la DII a créé depuis 2001, au niveau des SIT, des services informatiques chargés de concrétiser, auprès des unités de rattachement territorial, l'opération d'automatisation de la gestion administrative décidée et conçue au niveau central. Cette démarche a consisté en l'équipement de la majorité des unités des FAR en matériels et applicatifs informatiques nécessaires à la gestion des services administratifs des Corps de troupe, réduisant ainsi considérablement les délais de traitement des dossiers et de satisfaction des besoins des militaires.

De plus, les SIT sont responsables de l'administration de la solde spéciale progressive (SSP) et des indemnités diverses, de la passation des marchés semestriels d'ordinaire au profit des Corps de troupe ainsi que de la gestion des matériels intendance depuis leur attribution jusqu'à leur réforme.

Enfin, les SIT, recevant délégation de l'ADN, pilotent toutes les procédures liées à la gestion des crédits délégués aux formations militaires en se positionnant comme l'interlocuteur unique en charge des relations avec les Services décentralisés du ministère des Finances.

Les organes de formation, des pôles d'excellence en matière d'instruction administrative et technique

Pluridisciplinaire, le Service de l'Intendance englobe des structures multiples avec des missions distinctes, parfois indépendantes les unes des autres, mais toujours complémentaires. Les objectifs de formation répondent à la nécessaire obligation de former des cadres compétents disposant à la fois d'une solide culture administrative et d'un savoir- faire technique avérée.

Implanté à Marrakech, au sein de la Base Ecole des Forces Royales Air, le Cours Supérieur Interarmées de l'Intendance (CSII) assure depuis l'année 2000 la formation des intendants militaires au profit des différentes composantes des FAR, ainsi qu'au profit des pays frères et amis. À la fin de cette année, le CSII aura formé une centaine d'intendants militaires dont une quarantaine en provenance de pays d'Afrique subsaharienne. Il faut dire que cette formation n'est pas l'unique vocation de ce cours, qui peut dispenser des formations ponctuelles administratives et de management. Délocalisé depuis 2006 dans un casernement flambant neuf et offrant un cadre de vie agréable, le Centre destruction de l'Intendance (C.I.INT.) de Salé constitue la pépinière des sous- officiers comptables destinés à toutes les unités et formations des FAR. Outre cette mission de formation initiale, le C.I.INT assure la formation continue au profit d'une large gamme d'officiers et de sous-officiers de différents horizons, dans des spécialités aussi bien administratives que techniques. Pour ne s'en tenir qu'à la dernière décennie, le C.I.INT a formé quelque 4400 stagiaires dont 150 étrangers. 1500 élèves sous-officiers v ont été formés, alors que la formation continue a concerné 210 officiers et 2690 stagiaires sous-officiers dans différentes spécialités.

Fort de cette expérience, le C.I.INT vient d'être mis à contribution par le Commandement pour la formation des secrétaires médicaux au profit du Service de Santé militaire.

A travers toute la panoplie d'actions entreprises par le Service de l'Intendance, ce dernier s'inscrit dans une dynamique destinée à favoriser le développement de ses capacités opérationnelles pour les mettre à profit de l'ensemble des unités des Forces Armées Royales, mais aussi pour répondre aux missions exceptionnelles ordonnées par le Commandement.

Son personnel spécialiste, animé d'une grande volonté d'agir pour le bien de tous, concourt par des actions concrètes à l'atteinte des objectifs d'efficacité et d'efficience, en s'inscrivant dans une logique de recherche permanente de performance et de qualité dans les prestations offertes.

## Une disponibilité à toutes épreuves

Avec plus d'un demi-siècle d'existence, le Service de l'Intendance a capitalisé un palmarès qui lui fait honneur. Ses actions les plus marquantes restent sa participation au ravitaillement des personnels civils participant à la

construction de la route de l'unité en 1957 et la participation à la glorieuse Marche Verte en 1975. A ces contributions à la valeur historique indéniable, s'ajoutent plusieurs participations aux contingents des FAR projetés en opérations extérieures sous l'égide d'organisations internationales : Zaïre en 1977 et 1978 ; Guinée équatoriale en

1980 et 1981 ; Arabie saoudite en 1990 ; Somalie en 1994, ainsi que, plus récemment, en Bosnie, Kosovo, Haïti, République démocratique du Congo et en Côte d'ivoire.

Dans le domaine socio-humanitaire, le Service a été mis à contribution pour soutenir les populations sinistrées suite au tremblement de terre d'Agadir en 1961 et au séisme d'Al Hoceima en 2004.

Sur un autre pallier, et non des moindres, l'Intendance a assuré le soutien de grandes manifestations nationales tels que les Jeux Méditerranéens en 1983, les jeux Panarabes en 1985 et les Jeux de la Francophonie en 1989

#### Des équipements performants

Au vu de la diversité des missions qui peuvent leur être confiées, les unités du Service de l'Intendance des FAR ont été dotées d'un ensemble d'équipements alliant efficacité, performance et mise en œuvre pratique. Parmi ces équipements, on cite notamment :

- Des boulangeries de campagne pour le soutien de 250 à 10000 hommes ;
- Le matériel de froid et de conservation : camions frigorifiques, armoires frigorifiques équipées de leurs propres groupes électrogènes et conteneurs frigorifiques et isothermes ;
- Le matériel de cuisson : cuisines roulantes modulaires ou tactiques et module de cuisson de campagne complet ;
- Le matériel de stockage et de purification des eaux usées et d'eau de mer ;
- Le matériel sanitaire de campagne : douches collectives, toilettes chimiques et laveries ;
- Le matériel de protection du combattant en opérations extérieures (gilets pare-balles types IIIA et casques de protection.